



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE
CONTROLE DES ASSURANCES

Libreville, le 01 FEV 2012

DECISION N° 00013 /D/CIMA/CRCA/SG/SGAF/CBPP/IN/12
Portant nomination de Monsieur **DONESSOUNE Raoul Gabin** en
qualité de commissaire contrôleur des assurances au sein du
Secrétariat Général de la CIMA pour un mandat de trois (03) ans.

Le Président de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA),
Vu le traité instituant une Organisation intégrée de l'Industrie des Assurances
dans les Etats Africains, notamment en son article 66 paragraphe 3,
Vu le Statut du personnel du Secrétariat Général de la CIMA,
Vu le compte rendu de déroulement du concours de recrutement des commissaires
contrôleurs de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) du 17
septembre 2010,
Vu la décision N° 00010/D/CIMA/CRCA/SG/SGAF/CBPP/IN/11 du 19 décembre 2011,
Vu les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1^{ER} : Monsieur **DONESSOUNE Raoul Gabin**, titulaire du Diplôme de statisticien
économiste/actuariat est nommé Commissaire Contrôleur des Assurances au
Secrétariat Général de la CIMA pour une période de trois (03) ans, à compter du 1^{er}
février 2012 .

ARTICLE 2 : L'intéressé bénéficiera des avantages attachés à sa fonction,
conformément aux dispositions du statut du personnel et ses annexes.

ARTICLE 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin
sera.



Demba Samba DIALLO